



Code de conduite des participants aux activités de loisirs communautaires des PSP

Les programmes et services de loisirs communautaires des PSP jouent un rôle important dans la promotion d'expériences sécuritaires, amusantes et positives pour tous. En tant que service, les PSP veillent à ce que l'ensemble des participants, des membres du personnel et des militaires bénéficient d'un milieu sécuritaire et inclusif où chacun peut participer de manière sécuritaire et équitable. Il incombe aux PSP de faire en sorte que les participants, les parents et les tuteurs comprennent le processus et les procédures visant à offrir un espace sécuritaire et inclusif, exempt de harcèlement et de violence à l'égard des participants aux programmes et du personnel des PSP.

L'objectif du code de conduite des participants est le suivant :

1. Garantir un milieu positif, sécuritaire et motivant pour tous. Cela suppose une culture qui favorise la sécurité et l'esprit sportif pour que toutes les parties concernées puissent vivre des expériences positives.
2. Rappeler à toutes les personnes concernées que les participants sont là pour s'amuser de manière positive et constructive.
3. Donner au personnel et aux bénévoles les moyens de veiller à ce que les lignes directrices soient clairement définies et de réagir en conséquence en cas d'écart de conduite.

Afin de garantir que nos programmes et nos espaces sont sécuritaires et inclusifs pour tous, nous ne tolérons pas les comportements suivants dans les programmes et les installations :

- o Toute forme d'intimidation.
- o Les agressions verbales bruyantes (y compris, mais sans s'y limiter, les cris et les hurlements dirigés contre d'autres participants, le personnel ou les bénévoles).
- o Un langage déplacé, y compris des jurons.
- o Les menaces et les tentatives d'intimidation
- o Le non-respect délibéré ou répété des instructions et des directives du personnel/des bénévoles.
- o Le fait de lancer des objets de manière délibérée ou agressive.
- o Le comportement agressif (y compris, mais sans s'y limiter, donner des coups de poing ou des coups de pied, griffer ou mordre).

En cas de non-respect du code de conduite, les participants peuvent se voir demander de rester chez eux pendant un certain temps ou être retirés du camp pour la durée du programme.

Il incombe à chacun d'assurer un milieu sécuritaire pour les enfants et les jeunes qui participent collectivement au programme.